

30 MAI 2026

ur sur les chantiers ;

- Mettre en place des procédures de contrôle qualité et garantir leur application ;
- Vérifier la conformité des réalisations avec les spécifications techniques et les plans approuvés ;
- Gérer les réclamations et résoudre les problèmes rencontrés durant les travaux en coordination avec les parties prenantes ;
- Communiquer régulièrement avec les équipes internes, les prestataires et les clients pour assurer une bonne coordination et la satisfaction de toutes les parties ;
- Assurer la rédaction des rapports d'avancement des travaux et les présenter à la hiérarchie ;
- Proposer des mesures d'amélioration continue pour optimiser les processus et les méthodes de travail.

Rattachement hiérarchique :

- **Pôle :** Travaux/ Etudes et Programmation

Article Troisième : Profil recherché

Ingénieur en génie civil chargé de suivi des études et des travaux

- Titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'Etat en génie civil reconnu par l'Etat ;
- Connaissances approfondies en Génie Civil ;
- Management de Projet ;
- Capacité d'analyse, de rédaction de rapports, de dossiers techniques ;
- Excellentes compétences analytiques et de résolution de problèmes ;
- Fortes compétences en communication écrite et verbale ;
- Compétences managériales.

Article Quatrième : Conditions de participation

Ce concours est ouvert aux candidats répondant aux conditions suivantes :

- Nationalité marocaine ;
- Titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'Etat en génie civil reconnu par l'Etat ;
- Avoir une expérience après l'obtention du diplôme est souhaitable ;

Article Cinquième : Pièces à fournir

- Lettre de candidature précisant le poste ;
- CV détaillé et actualisé ;
- Copie du ou des diplômes reconnus par l'Etat ;
- Une reconnaissance ou équivalence du diplôme est exigée au cas où le diplôme est délivré par un institut d'enseignement privé ou un établissement étranger accompagné de la copie du bulletin officiel ;
- Copie de la CIN ;
- Autorisation écrite définitive pour les fonctionnaires de l'Etat, les collectivités territoriales, et le personnel des établissements publics ;





- Toute attestation ne comportant pas la date début et la date fin de l'expérience ou date d'émission de l'attestations au cas l'expérience professionnelle est en cours, ne sera pas considérée.

Article Sixième : Dépôt de candidature

Les candidatures doivent obligatoirement être déposées au niveau du portail d'emploi public www.emploi-public.ma, jusqu'au **14/06/2026 inclus**.

Les candidats sélectionnés sur dossier seront convoqués pour passer l'entretien oral.

NB : Il est à noter que tout dossier incomplet ou ne correspondant pas au profil recherché sera automatiquement écarté et que seules les candidatures déposées au niveau du portail sus- référencé seront traitées.

